

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Services municipaux
- Services de transports
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

Protéger le site des chutes Neigette

À plusieurs reprises au cours des dernières années, nous sommes intervenus pour vous sensibiliser à l'importance de protéger le site des chutes Neigette, qui comme nous le savons tous, est la source d'approvisionnement en eau potable de cinquante milles personnes du grand Rimouski et de St-Anaclet.

De concert avec la Ville de Rimouski, nous avons posé des gestes de sensibilisation. Des articles ont paru dans le Contact, des panneaux interdisant certaines activités ont été installés sur le site. De plus, nous avons embauché une personne pour faire le nettoyage durant la période estivale et Rimouski a sécurisé ses installations et procédé à la pose de barrière de sécurité.

Force est de constater que ces actions ont eu une portée limitée. Nous nous voyons alors dans l'obligation de procéder de façon plus drastique. Le conseil municipal de St-Anaclet adoptera un règlement qui précisera les interdictions sur cet emplacement. Celui-là prescrira des amendes de 300 \$ pour une première infraction, de 600 \$ pour une deuxième et de 1 000 \$ pour les suivantes.

Avec ce règlement en main, la Sûreté du Québec sera en mesure d'intervenir pour faire respecter l'ordre. Nous avons convenu avec la SQ que dès l'arrivée du beau temps, il y aura une intervention majeure pour mettre fin à ce désordre. Nous aurions aimé ne pas nous rendre aussi loin, mais nous en sommes là car la sensibilisation n'a pas eu l'impact désiré.

Le dernier moyen pour protéger ce site naturel sera d'en interdire complètement l'accès.

PENSONS-Y.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 4 mars 2013.

Les élus municipaux acceptent la soumission de la firme d'architecte Proulx et Savard inc. pour la somme de 6 650 \$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du bâtiment de services au terrain de baseball. (Rés. 2013-03-24)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses pour le transport adapté de l'année 2012 pour la somme de 3 056.04 \$. (Rés. 2013-03-25)

Les élus municipaux autorisent le dépôt de notre demande d'aide financière pour le transport adapté au ministère des Transports du Québec pour l'année 2013. L'estimation des dépenses est de l'ordre de 6 240 \$. (Rés. 2013-03-26)

Les élus municipaux appuient une demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande du propriétaire du lot 3 200 180. (Rés. 2013-03-27)

Les élus municipaux autorisent l'envoi de l'état détaillé des propriétés afin de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes pour certains immeubles. (Rés. 2013-03-28)

Les élus municipaux autorisent la signature d'une entente entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Municipalité. (Rés. 2013-03-29)

Les élus municipaux autorisent la vente du terrain portant le numéro de lot 4 612 635, cadastre du Québec, pour la somme de 29 000 \$ plus taxes. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat. (Rés. 2013-03-30)

Les élus municipaux autorisent l'embauche d'un directeur général adjoint à compter du 8 avril 2013. (Rés. 2013-03-31)

Les élus municipaux font une demande d'aide financière au député du comté de Rimouski. Celle-ci vise des travaux de pavage en 2013 pour la somme de 100 000 \$. (Rés. 2013-03-32)

Les élus municipaux appuient la coalition GO5. (Rés. 2013-03-33)

Une motion de félicitations est envoyée à l'école des Sources pour avoir permis la réalisation du projet « Des pépins dans le cœur » et aux enseignants Robin Caron et Michael Fiola pour avoir pris en charge ce groupe de jeunes.

Un message de sympathie est envoyé à la famille de madame Gisèle St-Pierre.

La consultation publique pour le règlement 413-2012 est tenue.

POUR ACCÉDER FACILEMENT AUX LIENS HYPERTEXTE CITÉS DANS UN ARTICLE

CONSULTEZ LE JOURNAL CONTACT SUR LE SITE WEB

<http://www.stanaclet.qc.ca/>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 2 juillet, 5 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 11 novembre et 2 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : mai 2013
Tombée des articles : 20 avril 2013
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges

 : recyclage

HORAIRE DES COLLECTES

avril 2013

②

①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3 	4 	5	6
7	8	9	10 	11 	12	13
14	15	16	17 	18 	19	20
21	22	23	24 	25 	26	27
28	29	30				

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

BARILS RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

En 2012, nous avons fait l'acquisition de 50 barils de récupération d'eau de pluie et ils ont tous été distribués en un rien de temps. Nous désirons faire une nouvelle distribution en 2013, mais avant nous voulons connaître les personnes intéressées à en faire l'acquisition pour ne pas rester avec une quantité de barils sur les bras. Les barils seront distribués selon l'ordre de la réservation et le nombre de réservations est limité à 50 (un seul baril par résidence).

DÉFIBRILATEURS CARDIAQUES - ERRATUM

Dans l'article paru dans l'édition de mars 2013, nous aurions dû lire : La Ligue de balle donnée est l'instigatrice de ce projet. Pour la réalisation et le financement de celui-ci, elle s'est adjointe le Club Lions et la Municipalité. Ces trois (3) partenaires ont chacun contribué au paiement d'un appareil.

mai 2013

②

①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1 	2 	3	4
5	6	7	8 	9 	10	11
12	13	14	15 	16 	17	18
19	20	21	22 	23 	24	25
26	27	28	29 	30 	31	

COMPOSTAGE

Vous aimeriez apprendre les rudiments de base du compostage, la MRC Rimouski-Neigette offrira des soirées d'information qui dureront environ 1 h 30. Lors de ces soirées, vous aurez la possibilité de vous procurer un composteur pour seulement 30 \$ et repartir avec une bonne base pour débiter votre compost. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec nous, nous voulons organiser un groupe pour le mois d'avril ou mai. 418 723-2816

Alain Lapierre, directeur général



SERVICE MUNICIPAL

UN P'TIT PEU D'URBANISME

En urbanisme, on touche aussi le bâtiment et nous sommes régis par le code national du bâtiment du Québec, alors pourquoi pas une petite incursion dans ce domaine.

Parlons température idéale du chauffe eau

La température idéale de votre chauffe-eau se situe aux alentours de 60 °C/ 65 °C : En-dessous, il y a un risque de légionellose, au-dessus, il y a un risque de brûlure important. À partir de 50°C, un chauffe-eau s'entarte moins.

La réduction d'un degré sur votre thermostat peut vous faire économiser environ 7 % d'énergie.

L'eau se mélangeant à l'eau froide via votre robinet, elle doit sortir au maximum à 38 °C, au-dessus, vous commencez à vous brûler.

La température du chauffe-eau se règle via le thermostat

Le réglage de la température de votre chauffe-eau se fait sur le thermostat de votre chaudière.

Pour vérifier si l'eau est à bonne température, ouvrez votre robinet au plus chaud et laissez-le couler quelques instants pour que l'eau soit à température, passez un thermomètre sous l'eau, la température de l'eau chaude doit être à environ 60 °C, si ce n'est pas le cas, il faut régler votre thermostat plus ou moins pour arriver à cette température.

Bon à savoir : Pour ne pas vous tromper de sens pour le réglage : habituellement, dans le sens des aiguilles d'une montre, vous augmentez la température et inversement.

Régler la température d'un chauffe-eau électrique

Avant toutes interventions sur votre chauffe-eau électrique, il convient de couper son alimentation en électricité. Le thermostat se trouve généralement en dessous de l'appareil sous une trappe que vous devez dévisser. Le thermostat est pourvu d'un bouton de réglage : une pastille en plastique avec une fente en son milieu. Pour le régler, utilisez un tournevis pour augmenter ou diminuer la température : vous pouvez avoir une graduation de 1 à 5 ou bien avec les signes « + » ou « - », un cran peut représenter environ 10°C.

Le réglage de la température d'un chauffe-eau gaz

Le bouton de commande est accessible facilement lorsque vous ouvrez le chauffe-eau. Il suffit de le tourner dans un sens ou dans l'autre pour augmenter ou diminuer la température de l'eau. Il peut être à graduation ou bien avec les signes « + » ou « - ».

Température chauffe-eau : conseils de sécurité

Si vous n'êtes pas équipé de mitigeur thermostatique, ouvrez toujours le robinet d'eau froide en premier puis le robinet d'eau chaude pour ne pas recevoir l'eau chaude directement. À 60 °C, vous vous brûlez rapidement ! Si vous pouvez réagir, ce n'est pas le cas des enfants : il faut leur apprendre à ouvrir le robinet d'eau froide avant celui d'eau chaude.

Claudine Cléroux, inspectrice en bâtiment et en environnement

Source : comprendrechoisir.com/chauffe-eau

VOUS AVEZ UN OU DES TERRAINS À VENDRE?



Depuis quelques années, il y a une mode pour les grands terrains afin d'y installer une ferme ou quelques chevaux mais les gens ont de la difficulté à trouver des terrains pour leur projet. C'est pourquoi, nous aimerions connaître les propriétaires désireux de vendre leur terrain afin de tenir une liste qui pourrait servir à renseigner les personnes intéressées.

Téléphonez au numéro : 418 723-2816

Alain Lapierre, directeur général

ÉTATS FINANCIERS

Veillez noter que le rapport financier de l'année 2012 sera déposé lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal le lundi 29 avril 2013 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Vous êtes attendus en grand nombre.

SERVICES DE TRANSPORTS

LE COVOITURAGE EST EXCELLENT POUR VOTRE BUDGET ET L'ENVIRONNEMENT

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage pour vous rendre à votre travail ou assister à une activité. Vous pouvez aussi utiliser un logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée

Pour obtenir plus de détails, et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

TRANSPORT ADAPTÉ

Un excellent service de transport adapté est assuré par une entente avec Les Taxis 800 de Rimouski inc.

Si vous croyez répondre aux exigences pour être reconnu admissible au Service de Transport adapté communiquez avec la municipalité au 418-723-2816 ou présentez vous au bureau municipal situé au 318 Principale Ouest.

LE TRANSPORT COLLECTIF INTER-MRC

Pour effectuer une réservation (obligatoire) : accéder au site WEB:

www.tacmitis.org

Vous n'avez pas accès à Internet : Appelez au TAC de la Mitis : 418 775-8808.

Pour accéder aux services de Transport collectif terrestre dans les localités des MRC de Rimouski-Neigette, de la Mitis et au Québec, consulter le site :

www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php

André Lévesque, conseiller responsable du dossier
Transport collectif 04-2013

CHRONIQUES

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous, paroissiens et paroissiennes

Nous sommes à la porte du printemps et le temps passe plus vite que l'on aimerait dans certains cas. L'an passé, nous avions envisagé d'organiser un souper de crabe en début d'avril. Mais voilà, comme on a dû le constater lors de notre dernière réunion de l'Assemblée de Fabrique, il est un peu tard pour réaliser ce souper. Le début de chaque année demande beaucoup de temps au bureau pour clore l'année et débiter la courante. Planifier un souper de la sorte demande du temps et un effort important pour la prévente des billets sinon le risque est très élevé de faire un fiasco au lieu d'un succès. Aussi, votre Assemblée de Fabrique a pris la décision d'annuler cette activité de financement.

Pour ceux qui ont apprécié notre récital de novembre 2012, je suis très heureux de vous annoncer en primeur que nous avons donné notre accord pour une autre édition, samedi 2 novembre 2013. Pour cette édition 2013, le promoteur, monsieur Jean-René Banville nous confirme le retour des prestataires de la première édition à laquelle s'ajouteront notre chorale paroissiale et son directeur, monsieur Régis Lavoie. Les pièces qui seront chantées et jouées sont déjà choisies et les pratiques sont commencées afin d'offrir à la population un récital des plus relevés. Je vais vous revenir au courant des prochaines éditions du contact sur le sujet.

Notre campagne de capitation est commencée depuis le début de mars. À ce jour la réponse de la population de St-Anaclet est motivante. Nous avons reçu des dons importants en plus de la capitation demandée et il y a même des entreprises de la paroisse qui nous ont fait parvenir des dons. Merci à tous de votre appui et de votre solidarité pour votre Fabrique.

Je vous rappelle encore que nous porterons une attention particulière sur le cimetière au courant de l'été. Si vous possédez des pierres tombales en mauvais état, nous vous demandons d'y apporter les correctifs requis.

Salutations cordiales,



Maurice Lepage, président

Assemblée de Fabrique de St-Anaclet



André Lévesque, président
418-722-9637

04/2013

L'eau de mon puits est-elle de bonne qualité et sécuritaire?

Voici l'avis du Ministère du Développement durable,
Environnement, Faune et Parcs (Québec) :

« Lorsqu'elle provient d'un puits de surface ou tubulaire
(communément appelé « puits artésien ») et qu'elle est
destinée à la consommation humaine, l'eau doit être de
bonne qualité et respecter les normes édictées dans le
Règlement sur la qualité de l'eau potable. C'est au
propriétaire du puits individuel ou du petit réseau
(desservant moins de 21 personnes) que revient la
responsabilité de s'assurer de la qualité et de la sécurité de
l'eau qu'il offre pour consommation.

Malgré qu'elle puisse avoir une apparence claire et
limpide et n'avoir aucune odeur ou saveur particulière,
l'eau captée peut contenir des éléments pouvant avoir des
effets indésirables sur la santé, par exemple des
microorganismes pathogènes (bactéries, virus ou
protozoaires) et des nitrates-nitrites.

L'eau souterraine, qui est généralement de meilleure
qualité que l'eau de surface (lac, rivière, ruisseau) grâce à
la capacité filtrante du sol, peut être vulnérable à la
contamination et des précautions doivent être prises pour
assurer en tout temps un approvisionnement en eau de
bonne qualité.

Ainsi, le Ministère recommande l'analyse de l'eau au
moins deux fois par année, soit au printemps et à
l'automne. Il est pertinent de faire réaliser des analyses
supplémentaires lorsque vous constatez des changements
soudains au goût, à l'odeur ou à l'apparence de l'eau, ou
que des modifications sont apportées au puits ou au sol
environnant. Ces analyses devraient être réalisées par un
[laboratoire accrédité](#).

L'analyse de l'eau ne suffit pas à elle seule à garantir la
qualité de l'eau de consommation. En effet, outre les
analyses préconisées, il faut régulièrement vérifier l'état
du puits et de l'installation septique, examiner les sources
possibles de contamination dans l'environnement du puits
et apporter les correctifs appropriés. Le document [Le puits](#)
présente les normes d'aménagement à respecter pour trois
types de puits (puits tubulaire, puits de surface et pointe
filtrante). » (*) *Texte tiré du site Web du MDDEFP(Québec)*

(*) Source et pour en savoir plus :

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm>

Contact page 6

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Un petit mot de votre comité

Le printemps frappe à nos portes, il est déjà temps de penser
à nos aménagements paysagers. Suite à la classification des
fleurons où nous avons obtenu un 3^e fleuron, le comité a
commencé à comparer le rapport de 2012 à celui de 2009.
Nous pensons pouvoir dégager un plan d'action sur 3 ans
pour améliorer notre prochaine classification. Dès qu'il sera
disponible, nous le déposerons au conseil et nous en
publierons les grandes lignes dans un prochain article.

Le comité tient à vous remercier, vous gens de St-Anaclet,
pour votre collaboration et vos efforts en embellissement.
Grâce à vous, St-Anaclet est un beau village et nous avons
souvent des commentaires élogieux à ce sujet. Dès que la
température le permettra, nous installerons le 3^e fleuron
obtenu sur le panneau à la mairie.

Bon printemps à tous,

Martine Pinel pour le comité d'embellissement

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Le soleil est vite revenu et il a amené avec lui une foule de nouveautés à la
bibliothèque. Venez vite découvrir **le nouvel arrivage** :

BOURIVAL, Josée. *Baby Boom*

DAVID, Michel. *Au bord de la rivière Tome 4*

JACMIN, Sophie. *Deux poids deux mesures*

DOMPIERRE, Stéphane. *Faché Noir*

GILL, Pauline. *Gaby Bernier tome 2*

DELACOURT, Grégoire. *La liste de mes envies*

Et plus encore !



Veillez noter que nous prenons encore toutes vos **demandes spéciales** pour la
prochaine commande qui aura lieu à la fin juin.

ASTRONOMIE pour toute la famille !

Monsieur Damien Lemay, de St-Anaclet, viendra à la bibliothèque pour parler
d'astronomie.

Le 1^{er} mai 2013 à 19 h 30 « Le système solaire »

Le 8 mai 2013 à 19 h 30 « La voute céleste »

À la fin de chaque présentation, vous aurez l'occasion de consolider vos
apprentissages avec une sortie d'observation si la météo est clémente.

Anne Boucher Beaulieu, responsable

ORGANISMES



**LE CLUB DES 50 ANS ET +
DE ST-ANACLET**

Affilié au Carrefour

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres actifs et membres conjoints du

Club des 50 ans et plus de St-Anaclet

Vérification des cartes à l'entrée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi 3 avril 2013 à 19 h 30

Au local des 50 ans et plus

Centre communautaire Régis-St-Laurent

Des formules de mise en candidature seront disponibles auprès du C.A.

Et au local des 50 ans et plus, 2 postes à combler.

Tous les membres actifs qui désirent poser leur candidature à titre d'administrateur

doivent faire parvenir au secrétaire du club un formulaire de mise en candidature

au plus tard cinq jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Pour informations, n'hésitez pas à me contacter :

Alain Lavoie 418 723-2589

LE CLUB DES 50 ANS ET + DE ST-ANACLET

Invitation soirée de danse

Samedi 11 mai à 20 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent

Musiciens : La famille Desrosiers

Billets en prévente à 15 \$ et à l'entrée 20 \$. Un lunch sera servi en soirée.

Pour information : 418 723-2589 ou 418 724-7076



**CENTRE POLYVALENT
DES AÎNÉS ET AÎNÉES
DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

Depuis 20 ans

« Par et pour les aînés »

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en avril et au début de mai au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

4 avril 11 h 30 : Dîner rencontre. Fêtons le 4^e anniversaire du Pavillon en compagnie de messieurs **René-Jean Banville** et **Lucien Poirier** au chant

25 avril 11 h 30 : Dîner rencontre. Fête de reconnaissance de nos bénévoles

2 mai 11 h 30 : Dîner rencontre. Dans le cadre de la **Fête des Mères** : Atelier de fabrication de bouquets de fleurs avec les membres du Cercle de **Fermières** de Saint-Anaclet

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45, les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Nous vous rappelons qu'il est possible de jouer à la pétanque- atout les mercredis de 19 h à 20 h 30 en vous présentant au Pavillon L'Héritage. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

CERCLE DES FERMIERES

Notre réunion du mois d'avril se tiendra mercredi 17 avril 2013 à la salle Réal-Lamontagne à 19 h 30. Bienvenue à toutes.

Francine Gaudreault, communication

CERCLE DES FERMÈRES

Déjeuner-brunch, dimanche 14 avril 2013 de 9 h à 13 h

Activité de financement en vue de préparer les fêtes des **80 ans** du Cercle en novembre prochain.

Coût : 10 \$, enfants de 6 à 12 ans : 5 \$, enfants de 0-5 ans : gratuit.

Par la même occasion venez visiter notre exposition annuelle de 10 h à 17 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent.

Billets en vente auprès de : Patricia Allard 418 722-8715, Hortense Carrier 418 723-0425, Céline St-Pierre 418 722-7406, Éliane Roussel 418 723-2977, Réjeanne Fournier 418 724-7471, Francine Gaudreau 418 722-6519.

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT

De Trois-Pistoles à Les Méchins, prenons la parole et soyons « Tous orientés vers l'eau! »

Rimouski, le 18 mars 2013- Dans le cadre de la Semaine canadienne de l'eau (18 au 24 mars) et de la Journée mondiale de l'eau (22 mars), l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent invite la population à prendre la parole afin que le Plan Directeur de l'Eau (PDE) reflète les préoccupations du milieu. Du 22 mars au 30 avril prochain, partagez votre opinion sur les questions relatives à l'eau en participant au sondage en ligne ou à des rencontres de consultation.

Tous orientés vers l'eau!

Citoyens, pêcheurs, agriculteurs, commerçants, industries, forestiers, etc. : nous sommes tous des utilisateurs de l'eau. Nous avons tous un impact sur l'eau et nous pouvons tous subir les conséquences d'une dégradation de la qualité de l'eau ou des écosystèmes aquatiques. Ces consultations sont une occasion unique de faire valoir vos besoins et vos préoccupations. Votre participation est primordiale afin de prioriser les enjeux de l'eau sur lesquels nous devons concentrer nos efforts.

Sondage en ligne

Partagez votre opinion grâce à notre sondage en ligne disponible au www.obv.nordestbsl.org et ce, jusqu'au 30 avril prochain. Des prix de participation seront tirés auprès des participants.

Rencontres de consultation publique

Venez nous livrer en personne vos préoccupations lors de notre tournée de consultation publique qui aura lieu à Trois-Pistoles, Rimouski, Mont-Joli et Matane en avril. Un atelier de discussion vous permettra de vous exprimer et d'en apprendre plus sur les différents enjeux de l'eau. Ce sera également l'occasion de rencontrer vos représentants locaux pour toute question en regard avec l'eau. Surveillez notre site internet et vos journaux locaux pour connaître les dates par secteur.

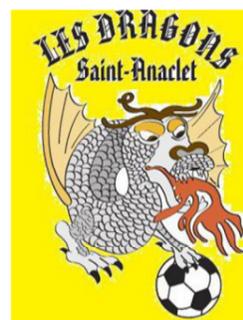
Assurer la protection et la mise en valeur des ressources hydriques AVEC le milieu

Rappelons que nous sommes mandatés par le gouvernement du Québec afin de réaliser un PDE qui identifiera et priorisera les actions à réaliser afin d'assurer la protection et la mise en valeur des ressources hydriques des bassins versants de la rivière Trois-Pistoles à la rivière des Grands Méchins, en passant par les rivières Rimouski, Mitis, Matane et bien d'autres. Cette consultation vise à assurer la pleine participation du public au PDE. Visitez notre site web (obv.nordestbsl/consultation-publique-2013.html) pour plus d'informations.

Contact page 8

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

SAISON SOCCER 2013
INSCRIPTION



Date : **Les 8 et 9 avril prochain**

Lieu : **Local des jeunes** (Édifice municipal)

Heures : **18 h 30 à 20 h 30**

Pour qui : **Pour tous les jeunes nés en 2009 et avant**

Coûts : **40 \$ Bouts de choux** (jeunes nés en 2008 et 2009)
La présence des enfants n'est pas obligatoire.

95 \$ Ligue récréative (jeunes nés en 2007 et avant)
La présence des jeunes est obligatoire et les jeunes de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un parent.

Pour les retardataires : l'inscription sera conditionnelle à la disponibilité de place et des frais de 25 \$ seront exigés.

Si vous avez des questions ou une situation particulière, contactez Carl Lavoie (418-725-5389).

LA ZUMBA® EST DE RETOUR À ST-ANACLET!

Lundi à 19 h 45 du 22 avril au 10 juin

Au Centre communautaire Régis-St-Laurent 60 \$ pour 8 semaines ou 10 \$ la fois

Minimum de 10 inscriptions pour que l'activité ait lieu

Inscription lundi 15 avril à 19 h 45 à la salle Régis-St-Laurent

Informations ou préinscription : 418 318-5909

Marie-Andrée Guay, instructrice de Zumba® fitness et Zumba® toning

<http://marieandreeguay.zumba.com/>

LIGUE DE BALLE DONNÉE

La Ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet procèdera à son repêchage le 18 mai prochain au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet à 20 heures. Les nouveaux joueurs peuvent communiquer avec Joël Proulx au 418 724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685.

Gaétan Pelletier, secrétaire.

HORAIRE DU LOCAL DES JEUNES

Le local des jeunes a repris son horaire habituel depuis que la patinoire est fermée. Veuillez prendre note que nous sommes ouverts du lundi au jeudi de 18 h à 22 h et le local fermera ses portes pour la période estivale le 20 juin.



GROS TOURNOI DE POKER (TEXAS HOLD'EM 4^E ÉDITION)



Un gros tournoi de Poker Texas Hold'Em au profit de la ligue de balle-donnée Molson de Saint-Anaclet se tiendra au Centre communautaire Régis-St-Laurent le samedi 27 avril 2013. Prenez note que les inscriptions seront prises de

18 heures à 19 heures et le début du tournoi est prévu pour 19 h 30. Le coût de l'activité est fixé à 25 \$ par joueur avec « ADD-ON » à 10 \$ au premier entracte et des bourses seront remises aux 9 joueurs classés premiers. Minimum de 9 bourses.

Entre 75 et 100 joueurs sont attendus pour ce tournoi. Il y aura un service de bar et de restauration sur place. Pour toutes informations, communiquez avec Joël Proulx au 418 724-4899.

MARCHÉ AUX PUCES PRINTANIER

Le marché aux puces printanier se tiendra samedi 4 mai prochain de 9 h à 17 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Il est maintenant le temps pour les gens de St-Anaclet de réserver vos tables au coût de 10 \$ chacune. Les non-résidents pourront le faire à partir du mercredi 17 avril 2013, date de parution dans le journal l'Avantage.



Les personnes qui réserveront devront venir porter leur inventaire le vendredi soir entre 19 h et 21 h. Ils pourront étaler leur marchandise le soir même ou le samedi matin entre 8 h et 9 h. Les portes ouvriront pour la clientèle à 9 h. Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 725-5389.

COURS DE MISE EN FORME

Ballon thérapeutique

Pour le renforcement des abdominaux, fessiers, membres supérieurs et inférieurs, la coordination, l'équilibre, le cardio, le tout sur musique.

Durée : 8 semaines

Quand : Jeudi

Heure : de 19 h à 20 h

Coût : 45 \$

Début : 11-04-2013

Pour inscription : Sonia Caron, thérapeute en réadaptation physique au 418 775-6755 dès le 25-03-2013



COORDONNATEUR DE SOCCER RECHERCHÉ

Le club de soccer LES DRAGONS DE SAINT-ANACLET est à la recherche d'une personne pour s'occuper de la coordination du soccer pour la période estivale 2013. Cette personne devra posséder un bon sens des responsabilités, de planification et avoir de l'entregent. Elle agira sous la supervision des membres du comité du club et du service des loisirs et de la culture de la municipalité.



Les tâches du coordonnateur seront de planifier les horaires des entraînements des équipes du club, superviser les activités (entraînements, tournois) et servir de lien entre son club, la ligue où son club évoluera ainsi que l'Association Régionale de Soccer de l'Est du Québec. L'entrée en fonction est pour bientôt. Pour toutes informations concernant ce poste, communiquez avec Carl au 725-5389. Vous devez envoyer votre c.v. au bureau municipal, 318, rue Principale Ouest, Saint-Anaclet, GOK 1H0

ATELIER SUR LES FINES HERBES

Le mercredi 10 avril à 13 h 30 au Centre communautaire Régis-St-Laurent, il y aura un atelier dont le sujet est Les fines herbes, la conférencière est Mélanie Lamontagne. C'est un rendez-vous.

La table d'harmonisation de St-Anaclet

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ETUDIANTS- PROGRAMME CAMP DE JOUR ET SOCCER

Pour être admissible aux offres d'emploi pour le camp de jour, les candidats devront avoir terminé leurs études secondaires en juin prochain, être inscrits aux études post-secondaires encore au moins pour une année. Les étudiants ne peuvent travailler plus de deux (2) étés pour le camp de jour et cela dans le but d'équité.

POSTES	FONCTIONS	QUALIFICATIONS	QUALITES	CONDITIONS
Animateur (trice) camp de jour	Relevant du Coordonnateur (trice) de camp de jour, le candidat aura à participer à l'élaboration de la programmation des activités: - planifier, organiser, animer et évaluer les activités sous sa responsabilité.	Avoir complété son secondaire; Expérience avec la clientèle des jeunes de 5 à 12 ans.	Disponibilité Capacité de travailler en équipe. Dynamisme et créativité. Atouts : Formation en animation et en secourisme; Connaissance du milieu anaclots.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler à compter du 17 juin jusqu'au 9 août. Le salaire relié a cette fonction s'établit à 9.90 \$/heure à raison de 35 heures par semaine.
Moniteur (trice) Service de garde	Relevant du Coordonnateur (trice) de camp de jour, le candidat aura à surveiller et à animer le groupe qui lui est attribué pendant la période du dîner ainsi que le matin et en fin d'après-midi..	Avoir complété son secondaire; Expérience bénévole ou rémunérée avec la clientèle des jeunes de 5 à 12 ans.	Sens des responsabilités; Maturité, dynamisme et initiative. Atouts : Formation en secourisme; Cours de gardiens avertis.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler à compter du 17 juin jusqu'au 9 août. Le salaire relié à cette fonction s'établit a 9.90 \$/heure à raison de 35 heures par semaine.
Entraîneur de soccer	Relevant de l'animateur en loisir, le candidat aura à entraîner et assister les jeunes lors des matchs et tournois. Faire parvenir l'information aux joueurs ainsi qu'à leurs parents.	Être âgé(e) de 15 ans et plus. Réussir la formation d'entraîneur d'une durée de 2 jours et défrayée par la municipalité. Avoir une grande disponibilité.	Avoir une connaissance du sport; Sens des responsabilités; Maturité, dynamisme, initiative, capacité d'animer; Être capable de travailler en équipe. Atouts : Formation en secourisme; Posséder son attestation d'entraîneur.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler du début juin jusqu'à la fin août. Le salaire relié à cette fonction s'établit à 9.90 \$/heure.
Arbitres de soccer	Arbitrer les matchs locaux de la ligue ainsi que quelques tournois.	Suivre et réussir la formation fournie par l'employeur.		

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre expliquant leurs motivations d'ici le 26 avril 2013 pour tous ces postes à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0